



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

000538

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES  
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Vincent Palomba  
Tel : 04 92 30 56 80  
Mél : [vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Digne-les-Bains, le **20 JUL. 2023**

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

**Délégation territoriale de l'ARS**

Service Santé Environnement

7 rue Pasteur

CS 30229

04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

**Objet :** Avis consultation sur le projet de mise en conformité du captage de la source Saint Barnabé sur la commune de Soleilhas

Mes services ont bien reçu en date du 24 mai 2023 votre demande de consultation sur le projet de mise en conformité du captage de la source Saint Barnabé sur la commune de Soleilhas.

Après examen, j'émet un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique.

Le débit d'exploitation sollicité de 25 000 m<sup>3</sup> (102 m<sup>3</sup>/j en pointe et 68 m<sup>3</sup>/j en moyenne) est cohérent avec les besoins futurs. Des travaux devront être engagés pour le respect de ces volumes, puisque le relevé des compteurs de distribution sur l'année 2014/2015 était de 63 875 m<sup>3</sup>.

Ne plus appliquer une tarification au forfait conduira à une réduction des prélèvements et une meilleure connaissance du réseau et de son rendement. Comme souligné par le bureau d'étude, une amélioration du réseau est indispensable.

En ce qui concerne le réservoir agricole de 180 m<sup>3</sup> alimenté par le trop plein du réservoir d'eau potable, il devra faire l'objet d'une régularisation et le cas échéant d'une mise en conformité (compteur volumétrique par exemple).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Directrice Départementale  
des Territoires,  
Blandine BOEUF  
La Cheffe du Service Environnement et Risques